

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication 06 MARS 2024

Date de convocation : 21 février 2024  
Date d'affichage : 22 février 2024

Séance du 28 février 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Pierre Auboisi, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Léon Emma, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra et Bernadette Vitale ;**Absents et excusés** : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Nicolas Salerno et Robert Tchobdrenovitch.**Procurations de** : Karine Mouret à Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié à Valérie Grange, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Josianne Maurin à Richard Rouzet**Présence sans participation au vote** : Armelle Touati,

Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-019  
Budget général 2023 – Vote du Compte Administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L. 2121-31 et L. 5211-1;

Vu la délibération n°2023-033 du 6 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 de COTELUB ;

Vu la délibération n°2023-061 du 15 juin 2023 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2023-085 du 12 octobre 2023 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu la délibération n°2023-111 du 14 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°3 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif du budget général de l'exercice 2023 de COTELUB ;

Monsieur Jean-Marc Brabant est désigné Président de séance.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget général.

Monsieur le Président présente à l'approbation du Conseil communautaire le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 de COTELUB, le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Les résultats du compte administratif du budget général de l'exercice 2023 de COTELUB se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 833 968,04 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 524 656,02 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	309 312,02 €
RESULTAT REPORTE N-1	4 928 018,97 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	5 237 330,99 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 521 070,24 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 577 803,96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-1 056 733,72 €
RESULTAT REPORTE N-1	3 020 534,04 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	1 963 800,32 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président assiste à la discussion et sort de la salle au moment du vote.

Monsieur le Président de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 de COTELUB ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 de COTELUB ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Eve Maurel  
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch  
Président

## Résumé de l'acte

### 084-248400285-20240228-2024-019-BF

**Numéro de l'acte :** 2024-019  
**Date de décision :** mercredi 28 février 2024  
**Nature de l'acte :** BF  
**Objet :** Budget général 2023 – Vote du Compte Administratif  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgétaires  
**Rédacteur :** Valerie HONORAT  
**AR reçu le :** 06/03/2024  
**Numéro AR :** 084-248400285-20240228-2024-019-BF  
**Document principal :** 71\_AN-2024-019-CA DEFINITIF.xml

**Pièces jointes :**

71\_AN-2024-019-BG-2023-CA-Délib.pdf  
71\_AN-2024-019-BG-2023-CA.pdf

**Historique :**

06/03/24 12:35	En cours de création
06/03/24 12:36	En préparation
06/03/24 12:40	Reçu
06/03/24 12:41	En cours de transmission
06/03/24 12:42	Transmis en Préfecture
06/03/24 12:46	Accusé de réception reçu